



Accès par liste d'aptitude rentrée 2017 au corps des Certifiés Professeurs d'EPS

Adhérent n° : Non-adhérent Adhésion jointe

Nom : Prénom :

Nom de jeune fille : Date de naissance :

Adresse personnelle :

Tél : Mél :

Corps : Grade : Classe normale Hors classe

Établissement d'exercice :

Classé (Ambition Réussite, ZEP, Sensible, Difficile, Violence...) depuis le

Fonction spécifique occupée (Conseiller Pédagogique, Chef de travaux,...) :

Titres ou diplômes :

Discipline demandée :

Note : Echelon au 31/08/2016 :

Calcul du barème (ne pas remplir)

Éléments du barème	EPS	Certifiés	Barème
Note (Valeur professionnelle)	Fourchette de 73 à 95 selon l'échelon et le grade		
Établissement difficile	<u>Education prioritaire</u> : 4 points à partir de 3 ans d'exercice + 2 points pour chaque année suivante dans la limite de 10 pts <u>REP+ / politique de la ville</u> : 6 points à partir de 3 ans d'exercice + 3 points pour chaque année suivante dans la limite de 15 pts		
Fonction spécifique	10 pts maximum pour des fonctions de conseiller pédagogiques, tuteurs, conseiller en formation ou chef de travaux		
Échelon classe normale au 31.08.2016	10 pts/échelon	10 pts/échelon	
Années d'ancienneté dans le 11 ^e échelon	1 pt/an maxi 5 pts	3 pts/an maxi 25 pts	
Hors classe	- 60 pts + 10 pts/échelon - 5 ^e /6 ^e échelon : 1pt/an maxi 5 pts	- 70 pts + 10 pts/échelon - 6 ^e échelon : 135 pts	
Classe exceptionnelle	125 pts	135 pts	
		TOTAL	

Cette fiche est à renvoyer à votre section du SE-Unsa:

<http://enseignants.se-uns.org/Departements>